

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 03818 Numéro SIREN : 445 395 882 Nom ou dénomination : A & E

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2024 sous le numéro de dépôt 11183

M83
Formulaire EDI 2065
pour 2024

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		30 APR 2024	
Exercice ouvert le 01012023 et clos le 31122023		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du siège social		
SARL A ET E			45 AV VICTOR HUGO		
SIRET 44539588200027			93300 AUBERVILLIERS		
Adresse du principal établissement			Ancienne adresse en cas de changement		
SARL A ET E 45 AV VICTOR HUGO 93300 AUBERVILLIERS					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées		IMP-EXP MAPOQUINERIE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal			
Bénéfice imposable à 15%		14 507		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octes A		Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater V					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Viseur conventionné			Tél		
OGA/OMGA			Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date 19/04/2024 Lieu AUBERVILLIERS		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: GERANT		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature ZHONG FANGLIN		

Cepte Gaudin

Document N° 003017 en Euros

IMPOT SUR LES SOCIETES								N° 2065 bis			
								2024			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e					
						f					
						g					
						h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j					
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)					
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
Mlle CAL YUENET ASSOCIE RUA CIPRIANO DOURADO N°20, 71to 99999 1600 428 LISBOA			320								
Mlle LIN BEILEI ASSOCIE BELO MARQUES PAROIS											
JOAO BRITO LIE 3,10 A2 9-A 99999 1750 409 LISB			240								
M ZHONG FANGLIN GERANT ASSOCIE 44 RUE BEAUBOURN 75003 PARIS			240	2023	83 106						
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A						0 %		15 %		19 %	
MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVL T imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVL T réalisée au cours de l'exercice											
MVL T restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

1

BILAN - ACTIF

N° 2050 2024

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise : SARL A ET E		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 45 AV VICTOR HUGO		93300 AUBERVILLIERS	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 44539588200027		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31122023	
		N-1 31122022	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail 190 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP 9 628	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an CR	
Immobilisations		Stocks	
		Créances :	

Cesad Quadra

DGI N° 003017 en Euros

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051 2024

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise : SARL A ET E		Neant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA 8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Reserve légale (3)	DD 800	800
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH 648 115	618 261
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 12 331	29 855
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 669 246	656 915
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 259 538	354 392
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 15 277	15 277
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 32 433	15 809
	Dettes fiscales et sociales	DY 49 702	45 191
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes		EA 2 189	3 427
Compte regul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC 359 139	434 116
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 1 028 385	1 091 031
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Ecart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G 188 710	79 724
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CARTE 2024

Dossier N° 003017 en Euros

5

IMMOBILISATIONS

N° 2054 2024

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise : SARL A ET E										N°		.	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	190 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont composantes]		I.9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont composantes]		M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont composants]		M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont composants]		M3		KS	2 398	KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV	55 631	KW		KX	
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	10 609	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		IJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	68 638	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	9 060	1U		1V	568		
TOTAL IV						1Q	9 060	1R		1S	568		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	267 698	0H		0J	568		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	190 000	IX	190 000	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	2 398	ML	2 398	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	55 631	MO	55 631
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	10 609	MU	10 609
		Emballages recuperables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				IY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	68 638	NI	68 638	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations				10		0X		0Y		0Z	
Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	9 628	2G	9 628		
TOTAL IV				13		NJ		NK	9 628	2H	9 628		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		0K		0L	268 267	0M	268 267		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 003017 en Euros

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis 2024

Exercice N, clos le : [3 1 1 2 2 0 2 3]

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A ET E

Neant ☒ *

C'ADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

6

AMORTISSEMENTS

N° 2055 2024

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise : SARL A ET E										Néant ☐ *				
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH					
TOTAL I			RK		RM		RN		RO					
Terrains			PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 016	QA	402	QB		QC	1 418				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	37 467	QE	3 500	QF		QG	40 967				
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	8 705	QM	333	QN		QO	9 038				
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT					
TOTAL II			QU	47 188	QV	4 235	QW		QX	51 423				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)			QN	47 188	QP	4 235	QQ		QR	51 423				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		Colonnes 1 et 2		DOTATIONS		Colonnes 3 et 4		REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO
TOTAL III														
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW						NY				NZ		
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer									Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056 2024

Designation de l'entreprise : <u>SARL A ET E</u>							Neant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (I)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du C.G.I.)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	
- corporelles			6E		6F		6G		6H
- titres mis en équivalence			02		03		04		05
- titres de participation			9U		9V		9W		9X
- autres immobilisations financières(I)*			06		07		08		09
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T	688	6U		6V	688	6W	
Autres provisions pour dépréciation (I) *		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B	688	TV		TZ	688	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	688	UB		UC	688	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF	688			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOFA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057 2024

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		SARTL A ET E		Neant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		
				A 1 an au plus		
				A plus d'un an		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		
	Autres immobilisations financières	UT	9 628	UV	9 628	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX	66 485		66 485	
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie *	VO				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	3 092		3 092
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 350		1 350
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC				
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	112		112	
	Charges constatées d'avance	VS	1 320		1 320	
	TOTAUX		VT	81 983	VU	81 983
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		
				A 1 an au plus		
				A plus d'1 an et 5 ans au plus		
				A plus de 5 ans		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	259 538	89 109	170 429	
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	32 433	32 433		
Personnel et comptes rattachés		8C	6 038	6 038		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 429	18 429		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	23 241	23 241		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 994	1 994		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	15 277	15 277		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 189	2 189		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	359 139	VZ	170 429	
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	94 855	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A 2024

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise : S A R L A E T E		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 0 3 1		
I. RÉINTEGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 12 331		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés		WB			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				Y7	2 176	
Quote-part	Détachement réalisé par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %			I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					NR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
		TOTAL I			WR 14 507	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			WV	
		{			WH	
		{			WP	
		{			WW	
		{			XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A	XA	
Produit net des actions et parts d'intérêts :					ZX	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				ZY	
	Majoration d'amortissement *				XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	XF
		Zone franche urbaine - TF (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	
		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	PA
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies)			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdécies)	PB	XC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art 39 décies)	X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	
Deduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	14 507	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	14 507	
					XO	

Dossier N° 003017 en Euros

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SARL A ET E

31/12/2023

[illegible]

10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B 2024

Designation de l'entreprise : <u>SARL A ET E</u>		Neant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	8 044
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne W11

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Designation de l'entreprise :		SARL A ET E															Neant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	618 261		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB										
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	29 855			Dividendes		ZE										
	Prélèvements sur les réserves	OE				Autres répartitions	ZF											
						Report à nouveau	ZG	648 115										
	TOTAL I	OF	648 115			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	648 115									
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N		Exercice N-1						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ													
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR												
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS												
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	1 390	500											
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	60 611	48 860											
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU													
	- Remunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	9 155	9 365											
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				VV	64 540	27 334											
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	52 193	57 434											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	187 890	143 493											
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	5 232	5 204										
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS			YZ	3 669	3 751											
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	8 901	8 955												
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	224 316	247 063											
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	225 050	260 088											
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*				OB	205 442												
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS													
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	%											
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au C G I)													
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG													
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH													
RÉGIME DE GROUPE *	Société - résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA				Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL								
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC								
	Groupe - résultat d'ensemble	JD				Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO								
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF								
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale																	
	N° SIRET de la société mère du groupe																	

(1) Ce cadastre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A 2024

Designation de l'entreprise : SARL A ET E		Neant					
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
⑦		⑧	⑨	⑩	⑪	⑫	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑬		⑭	⑮	⑯			⑰
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	-				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑮)						
	CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑯)						
CADRE C autres plus-value taxable à 19 % (⑰)							
			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Cyber-Juridix

Dossier N° 003017 en Euros

13

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B 2024

Désignation de l'entreprise : SARL A ET E		Neant ☒			
A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
	(à préciser) au titre de :	N-8			
N-9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exemplaire à conserver par le déclarant

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

N° 2059-C 2024

Désignation de l'entreprise : SARL A ET E

Neant

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8% ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à deduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①		②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à deduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Designation de l'entreprise : SARL A ET E		Neant ☐ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prelevements operés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art 53 A
du Code Général des Impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

FORMULAIRE EDI

N° 2059-E 2024

16

Désignation de l'entreprise : SARL A ET E		Neant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	4
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 514 218
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 514 218
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	2 658
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	2 658
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	995 845
Variation négative des stocks		OQ	32 748
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	141 123
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	37 845
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	4 586
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 212 146
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	304 730
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	304 730
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 514 218
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2023
Date de cessation		GZ	31/12/2023
		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte, dans les lignes 129 à 148, des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330 CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033 NOI SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Neant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 4 4 5 3 9 5 8 8 2 0 0 0 2 7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A ET E

ADRESSE (voie) 45 AV VICTOR HUGO

CODE POSTAL 93300 VILLE AUBERVILLIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mlle Nom de famille CAI Prénom(s) YUEMEI

Nom d'usage % de détention 40.00 Nb de parts ou actions 320

Naissance : Date 030679 N° Département 99 Commune ZHEJIANG Pays

Adresse : N° Voie RUA CIPRIANO DOURADO

Code postal 99999 Commune 1600 428 LISBOA Pays

Titre (2) Mlle Nom de famille LIN Prénom(s) BEILEI

Nom d'usage % de détention 30.00 Nb de parts ou actions 240

Naissance : Date 010281 N° Département 99 Commune ZHEJIANG Pays

Adresse : N° Voie BELO MARQUES PARO.S

Code postal 99999 Commune 1750 409 LISBONE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Exemplaire à conserver par le déclarant

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Neant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

4 4 5 3 9 5 8 8 2 0 0 0 2 7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A ET E

ADRESSE (voie)

45 AV VICTOR HUGO

CODE POSTAL

93300

VILLE

AUBERVILLIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

800

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

ZHONG

Prénom(s)

FANGLIN

Nom d'usage

% de détention

30.00

Nb de parts ou actions

240

Naissance

Date

100176

N° Département

09

Commune

ZHEJIANG

Pays

Adresse

N°

44

Voie

RUE BEAUBOURG

Code postal

75003

Commune

PARIS

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

4 4 5 3 9 5 8 8 2 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A ET E

ADRESSE (voie)

45 AV VICTOR HUGO

CODE POSTAL

93300

VILLE

AUBERVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

Date 19/04/2024	Tableau de cohérence des liasses fiscales (*) Client 003017 SAPI A ET E 45 AV VICTOR HUGO 93300 AUBERVILLIERS	Référence	Page 1
Collaborateur HAI		Exercice 01/01/2023 31/12/2023	

[illegible]

Dossier N° 003017 en Euros

SOCOGER

(*) Le tableau de contrôle des liasses est un outil informel qui teste la vraisemblance de vos données. Si vos vérifications sont correctes ne pas en tenir compte.

A&E SARL
45 avenue Victor Hugo
BP 294 – BAT 262
93300 AUBERVILLIERS FRANCE
siret:445 395 882 00027
tél : 01 48 33 73 06
mail:contact@ae-grossiste,fr

RAPPORT DE GESTION

Présenté à l'assemblée Générale ordinaire annuelle
Du 20.04.2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, je vous ai réunis en Assemblée Générale Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société clos le 31,12,2023 d'une durée de 12 mois, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Je vous donnerai toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

-SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 l'activité de la société a consisté, conformément à l'objet social à servir du commerce de vente d'articles de maroquinerie, d'accessoires de mode, d'articles de Paris, import et export.

RESULTATS – AFFECTION

-EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité des règles comptables en vigueur et respectant le principe de prudence.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le bénéfice net comptable s'est élevé à 12 331€.



Maroquinerie - Boite à bijoux - Bagages - Stylo - Parapluie - Accessoires de mode
Marques distribuées : Elite - Davidt's - David Jones - Waterman - Parker - Rotring - Cityone - L'aurillac

-PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés.

Je vous propose de bien vouloir décider d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice de la façon suivante :

En totalité en report à nouveau : 12 331€

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je vous rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la création de la société.

RESOLUTION PARTICULIERE

Nous vous proposons, au cours de la présente assemblée, de vous prononcer sur les quitus à donner à la gérance pour sa gestion au de l'exercice écoulé.

La gérance se tient à votre disposition pour vous apporter tous renseignements ou précisions que vous souhaitez obtenir et vous demande de bien vouloir adopter les résolutions qui vont être soumises à votre approbation.

Le Gérant

MR Fanglin ZHONG

Fait à Aubervilliers le 20,04,2024



A&E SARL
45 avenue Victor Hugo
BP 294 – BAT 262
93300 AUBERVILLIERS FRANCE
siret:445 395 882 00027
TEL: 0148337306
Mail:contact@ae-grossiste,fr

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société A & E sarl
45 avenue Victor Hugo
BP 294 , BAT 262
93300 Aubervilliers

Représenté par son représentant légal
Mr Zhong Fanglin, le gérant

Certifié que les documents comptables remis sont conformes aux comptes
approuvés par l'assemble générale,

Fait à Aubervilliers

Signature



le 20/04/2024

A&E SARL
45 avenue Victor Hugo
BP 294 – BAT 262
93300 AUBERVILLIERS FRANCE
Siret :445 395 882 00027
Tél : 01 48 33 73 06
Mail : contact@ae-grossiste.fr

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 20.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 20 avril à 10 heures, les associés de la société à responsabilité limitée "A & E" au capital de 8 000 euros, divisé en 800 parts de 10 euros chacune, se sont réunies au siège social sur convocation du gérant,

La séance est présidée par Mr ZHONG FANGLIN, en sa qualité de gérant,

Le président constate que sont présents à l'assemblée :

Mlle CAI YUEMEI
Propriétaire de 320 parts
Mlle LIN BEILEI
Propriétaire de 240 parts
Mr ZHONG FANGLIN
Propriétaire de 240 parts

TOTAL de 800 parts

La totalité du capital étant ainsi représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il a été dressé une feuille de présence, signée par les associés en entrant en séance, qui sera annexée au présent procès-verbal.

Puis, il dépose sur le bureau de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire, arrêtés au 31, décembre 2023,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Monsieur le Président déclare que tous ces documents ont été adressés et mis à la disposition des associés, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.







L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Ensuite, il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du commerce,
- Rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Examen et approbation des comptes et conventions,
- Affectation des résultats,
- Quitus à la gérance.

Mr ZHONG FANGLIN, donne lecture de ses rapports.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion approuvent ce rapport, l'inventaire ainsi que les comptes annuels, à savoir : bilan, le compte de résultat et son annexe arrêtés au 31 décembre 2023 faisant ressortir un résultat net au comptable de 12 331€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide d'affecter comme suit, le résultat net au comptable de l'exercice s'élevant à 12 331€.

En totalité en report à nouveau : 12 331€

Conformément à la loi, il a été décidé de ne pas faire de distribution de dividende pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'après affectation du résultat de l'exercice, la réserve légale s'élève à 800€, le compte <<Report à nouveau>> s'élève à 660 446€, les capitaux propres de la société ressortent à 661 246€.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUARTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, déclare approuver ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus à Mr ZHONG FANGLIN, pour ses fonctions de gérante au cours de l'exercice clos 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIME RESOLUTION

La collectivité des associés reconnaît que la rémunération annuelle des associés est suivante :

Mr ZHONG FANGLIN : 83 106€

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Mlle CAI YUEMEI

CAI YUEMEI

Mlle LIN BEILEI

Lin Beilei

Mr ZHONG FANGLIN

Zhong Fanglin